La réserve naturelle de Nohèdes et le site Natura 2000 du Madres Coronat

par l'Association gestionnaire de la Réserve naturelle de Nohèdes

Première étape de notre tournée forestière, la réserve naturelle de Nohèdes se trouve au "bout du monde" ! De Prades, il nous a fallu parcourir plusieurs kilomètres d'une route sinueuse et encaissée. C'est un endroit remarquable, et c'est sans doute pour cela qu'on y trouve une impressionnante superposition de périmètres dédiés à la protection de la nature.

Localisation du massif du Madres-Coronat et de Nohèdes

C'est à 15 km de la ville de Prades, après une route de montagne typique et 25 minutes de trajet que se niche à 1000 mètres d'altitude le petit village de Nohèdes. Il compte 65 habitants permanents, et c'est là que se trouve le siège de la Réserve naturelle de Nohèdes, adhérente au projet européen Natura 2000.

Nohèdes est le dernier village montagnard de la vallée. Il est accroché au versant sud du massif montagneux du Madres (Pays du Conflent).

L'environnement exceptionnel de ce massif, fait que plusieurs périmètres relatifs au patrimoine naturel s'y chevauchent : limites de la réserve, ZNIEFF, Natura 2000 et projet de Parc naturel régional.

Cf. carte de localisation et encadré page suivante.

La variété des paysages de la Réserve naturelle en fait sa richesse : moraine glaciaire, versant calcaire, lacs glaciaires...

On y trouve de nombreuses espèces animales et végétales dont, parmi les espèces phares : *Hormatophylla pyrenaica, Drosera rotondifolia, Ramonda myconi,* et les papillons : *Zerynthia rumina, Parnassius apollo.*

Quelques chiffres clés de la Réserve

Date de création : 23 octobre 1986

Superficie : 2137 hectares (Commune : 3090 ha)

Altitudes extrêmes : 750 m – 2459 m

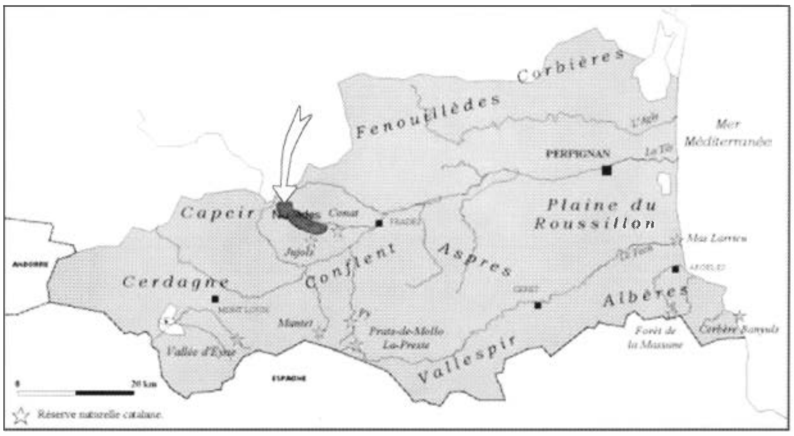
Répartition foncière : 30% domanial, 68% communal, 2% privé

Espèces végétales sur la commune :
plus de 1100 soit le quart de la flore française, dont 12 espèces protégées au niveau national, + 2 au niveau régional

Espèces animales :
48 mammifères (46% des mammifères terrestres de France)
125 espèces d'oiseaux
150 espèces de papillons de jour (36% des papillons européens)

Globalement, sur les 2483 espèces animales recensées, 162 figurent sur les listes nationales des espèces protégées.

Fig. 1 :
Localisation de la réserve naturelle de Nohèdes
Réalisation : AGRNN, R. Letscher



Les différents périmètres

Réserve naturelle →	Loi de 1976 →	Réglementation + plan de gestion
ZNIEFF Type I → ZNIEFF Type II →	Décret ministériel →	Inventaire du patrimoine naturel
ZICO → Projet de ZPS →	Directive oiseaux CCE 79/409 →	Inventaire des oiseaux d'intérêt communautaire ; Document d'objectifs
PSIC Natura 2000 →	Directive habitats CCE 92/43 →	Document d'objectifs
Parc naturel régional →	Loi de 1967 →	Charte

Les activités humaines à Nohèdes

Depuis le milieu du XIX[e] la démographie a subi de sérieuses évolutions. C'est en 1861 que l'on compte le plus d'habitants avec 360 personnes habitant en permanence à Nohèdes, puis la construction de la route en 1912 et la guerre de 14-18 provoquent une chute de la population. Le niveau le plus bas est atteint en 1975 (20 habitants). Cependant une reprise s'effectue à partir de 1982 (avec l'installation de neo-ruraux) et aujourd'hui le village compte environ 65 habitants.

Face à cette évolution démographique, le territoire est aussi en profonde mutation :
- un élevage devenu très extensif, localement intensif avec moins d'animaux, moins d'exploitations, et moins de surveillance ;
- une exploitation forestière réduite (fin de l'industrie sidérurgique, concurrence internationale des produits forestiers) ;
- des activités traditionnelles de loisirs stables (chasse et pêche) ;
- des activités émergentes : tourisme et activités de pleine nature.

Aujourd'hui l'élevage à Nohèdes est représenté par cinq exploitations : ovins-viande ; bovins-viande ; salmonidés ; caprins viande ; caprins, bovins-laitiers.

Les différents types de forêts de Nohèdes sont la hêtraie, la pinède à crochet, la pinède sylvestre avec régénération d'érables.

En ce qui concerne l'exploitation forestière, seule la forêt communale est effectivement exploitée. Le plan d'aménagement de la forêt communale de Nohèdes prévoit pour la période 1997-2011 une production annuelle moyenne de :
- 500 mètres cubes de hêtre ;
- 208 mètres cubes de pins sylvestres ;
- 467 mètres cubes de pins à crochets.

Soit une recette annuelle moyenne de 7000 euros.

Les activités traditionnelles de loisirs sont la chasse, la cueillette, la pêche. Depuis d'autres activités touristiques de pleine nature se sont développées : randonnée pédestre, escalade, spéléologie, randonnée à raquette l'hiver...

Une enquête quantitative effectuée en 1994 a dénombré la venue d'environ 6000 touristes sur la Réserve.

Une enquête qualitative a été également réalisée durant l'été 2002, elle visait à connaître la motivation de la fréquentation. Ainsi la randonnée est la motivation principale de plus de 80 % des personnes, 45 % y viennent pour se détendre et un peu plus de 30 % pour pêcher.

Près de 45% des promeneurs disent quitter les sentiers et plus de 30 % sont accompagnés de chiens, cela ne va pas s'en poser de nombreux problèmes de dérangement de la faune.

Le plan de gestion de la Réserve naturelle de Nohèdes

Le plan de gestion de la réserve de Nohèdes :
- décrit l'environnement et le patrimoine de la réserve,
- évalue le patrimoine (rareté, originalité, menaces…),
- définit et hiérarchise les objectifs de gestion,
- planifie les actions (la durée du plan est de 5 ans).

Les principales problématiques de conservation identifiées sont :

1- La dynamique végétale

Elle est caractérisée par un développement important des formations boisées au détriment des zones ouvertes.

Les réponses pour "réouvrir" le milieu :
- une gestion par le feu (brûlage dirigé) sur des superficies importantes,
- le sylvopastoralisme (débroussaillement animal) et le débroussaillement mécanique.

2- Les plantes envahissantes

Par exemple, le Séneçon du Cap *(Senecio inaequidens)* a envahi une centaine d'hectares sur Nohèdes depuis 1989.

C'est une plante toxique pour le bétail, elle profite du feu et du surpâturage pour s'installer et se développer, elle concurrence la flore locale et représente donc une menace pour la Réserve naturelle.

Les réponses :

L'arrachage manuel des pieds est efficace sur les zones nouvellement envahies, mais difficilement envisageable sur de grandes surfaces !



Photo 1 : Développement important des formations boisées, ici noisetiers, au détriment des zones ouvertes *Photo D.A.*

Plus prometteuse est la lutte biologique avec l'introduction d'un puceron prédateur : *Aphis jacobae.*

3- La fréquentation des zones sensibles

La nidification des rapaces

L'escalade des falaises en période de nidification provoque l'abandon des nids.

La fréquentation des zones à Grand Tétras

Les randonnées à raquettes, à ski ou hors sentiers dans les forêts claires de pins à crichets est une catastrophe pour le grand Tétras dans ses zones d'hivernage.

La fréquentation des zones à Chauves souris

Le réveil des chauves souris pendant la période de léthargie hivernale provoque la consommation d'une partie importante de leurs réserves.

Le dérangement des mères allaitantes peut faire chuter les jeunes au sol ce qui peut provoquer une destruction des colonies.

Dans ces trois cas, les zones sensibles sont les zones d'hivernage et/ou de reproduction.

Les réponses :

1- déterminer les espèces et milieux sensibles, les périodes de sensibilité,

2- cartographier les zones sensibles,

3- identifier les prescripteurs de fréquentation touristique,

4- localiser et dater leurs activités,

5- croiser avec les zones de sensibilité,

6- localiser les zones perturbées,

7- proposer des alternatives,

Et aussi et toujours communiquer, à travers l'information sur le terrain (panneaux), la participation à diverses manifestations, l'établissement de partenariats, la formation des acteurs locaux...

Le site Natura 2000 « Madres-Coronat »

Désignée par l'Etat comme opérateur local dans le cadre de la mise en œuvre expérimentale de la Directive Habitats Faune Flore sur le site pilote "Madres-Coronat", l'Association gestionnaire de la Réserve naturelle de Nohèdes a participé, entre 1996 et 1998, dans le cadre d'un programme "LIFE", à l'élaboration de Documents d'objectifs sur 37 sites en France.

Le Document d'objectifs du site pilote "Madres Coronat", qui est le mode d'emploi de Natura 2000, a été validé par le Comité de pilotage le 12 janvier 1998. Depuis cette date qui clôturait localement cette démarche, une partie des actions prévues par le Document d'objectifs a été réalisée.

Les étapes de la mise en œuvre de la Directive Habitats sur le Madres-Coronat

1995 — L'Etat charge l'Association gestionnaire de la Réserve naturelle de Nohèdes de la gestion expérimentale du site Madres-Coronat.

1996-1998 — Concertation et élaboration du Document d'objectifs.

Janvier 1998 — Validation du Document d'objectifs par le Comité de Pilotage.

La Préfecture des Pyrénées Orientales demande aux municipalités une délibération pour la mise en œuvre de la Directive Habitats : quatre communes du site acceptent de poursuivre le projet (Matemale, Nohèdes, Mosset et Villefranche-de-Conflent).

Juillet 1998 — L'Association gestionnaire de la Réserve naturelle de Nohèdes élabore un projet de demande de subvention pour la réalisation des actions sur les quatre communes.

Avril-août 1999 — Préparation des actions et relance de la concertation avec les acteurs locaux des quatre communes.

2000-2003 — Les actions concrètes de gestion des milieux se mettent en place sur les communes volontaires. Quatre nouvelles communes rejoignent le projet (Jujols, Escouloubre, Roquefort de Sault et le Bousquet).

1996-1998 Elaboration du document d'objectifs

Les objectifs de gestion ont été fixés à l'issue de deux ans de concertation sur le site.

La forêt

La déprise globale des activités forestières au cours du XXe siècle s'est notamment traduite par une fermeture excessive de certains milieux. Certaines pratiques forestières, comme l'élimination de vieux arbres creux se font au détriment d'espèces d'intérêt communautaire comme les chauves-souris et certains coléoptères.

Il faut donc :

- réactiver la gestion forestière de certains milieux boisés d'intérêt communautaire à faible enjeu économique,

- favoriser et conserver la diversité existante,

- sensibiliser, communiquer et se concerter,

- conserver des milieux ouverts dans les boisements favorables au Grand Tétras.

L'agriculture et l'élevage

La diminution des activités d'élevage depuis le début du siècle s'est traduite par la fermeture progressive de milieux ouverts écologiquement très riches. Les effets de cet abandon menacent gravement le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.

Les solutions envisagées :

- préconiser une reprise de l'occupation pastorale du sol dans les zones délaissées et favoriser l'émergence de modes de gestion adaptés aux paysages remarquables, aux biotopes rares et aux espèces sensibles, (notamment le Grand Tétras), encourager l'installation et la reprise d'exploitations viables,

- adapter des pratiques agricoles aux objectifs de prévention des incendies, de lutte contre l'érosion et de maintien des équilibres écologiques,

- favoriser des programmes d'aménagement concerté en faveur de l'élevage avec l'ensemble des usagers,

- préserver l'activité d'élevage par rapport aux changements sociaux (fréquentation touristique, abondance des chiens errants),

Rappel :
Natura 2000 : deux directives, un réseau, des contrats d'objectifs

La **Directive Habitats Faune Flore** est adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres de la Communauté européenne. Ce texte a pour objectif le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Europe.
La Directive Habitats a pour vocation principale de « favoriser la biodiversité par le maintien, voire la restauration des habitats naturels d'espèces de la faune et de la flore sauvages d'intérêt communautaire, dans un état de conservation favorable en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales » (Directive Habitats 92/43, Journal officiel des Communautés européennes N°L 206/7, 22/7/92).
Les Annexes de la Directive Habitats comportent les listes d'habitats et d'espèces à préserver au niveau Européen.

La directive du 2 avril 1979 dite **Directive Oiseaux** prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en zone de protection spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

Le Réseau **« Natura 2000 »** sera constitué en 2004. C'est un réseau européen d'espaces représentatifs de la biodiversité européenne, issus de l'application de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux.

Les directives européennes fixent des **objectifs**, mais il revient à chaque Etat membre de les faire appliquer au niveau national et de choisir les méthodes et outils à mettre en place pour y parvenir. L'Etat français a opté pour la contactualisation.
Les objectifs de gestion et les actions à effectuer sont établis avec l'ensemble des acteurs locaux et utillsateurs du territoire. C'est le Document d'objectifs qui fixe les objectifs et les moyens de gestion.

Des contrats au cas par cas : le choix national est d'inciter les propriétaires à établir des **contrats** avec les structures gestionnaires de sites. La réalisation des actions de restauration des habitats se fera par le biais de conventions, contrats ou codes de bonne conduite. L'accord des propriétaires et des usagers est indispensable pour qu'une action se concrétise.

Les Annexes de la Directive Habitats

Annexe I : type d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

Annexe III : critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme zones spéciales de conservation.

Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

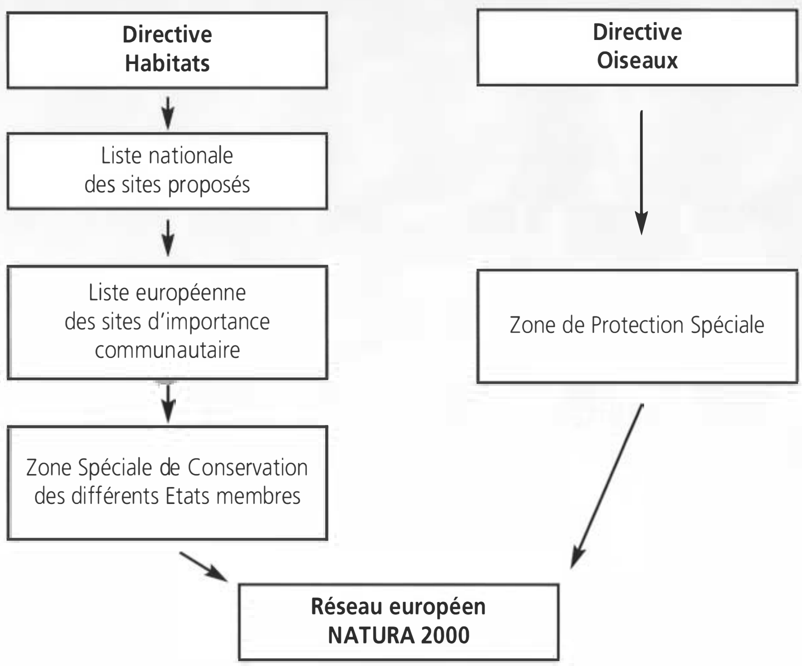
Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Annexe VI : méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Le Document d'objectifs

C'est un document issu d'un processus de concertation associant les acteurs concernés par le site. Il précise les conditions et les moyens nécessaires à la conservation des milieux dans un état favorable.

Le Document d'objectifs établi pour le site Madres-Coronat rassemble les informations suivantes :
- l'état de référence du site (cartographie des habitats et inventaire des espèces et habitats présents ainsi que les préconisations de gestion), la carte des zones de sensibilité du site,
- l'inventaire socio-économique du site (inventaire et description des principaux secteurs d'activité),
- les objectifs de gestion,
- et les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs (contractualisation, convention...).



Actions programmées sur les communes volontaires entre 2000 et 2003

Commune	Actions de gestion des habitats	Foncier
Matemale	Gestion sylvo-pastorale d'anciennes prairies de fauche	Privé
Mosset	Restauration des tourbières	Privé et communal soumis
	Entretien de la ripisylve	Privé
Nohèdes	Entretien de la ripisylve	Privé
	Réouverture d'anciennes prairies de fauche	Privé
	Remise en état des vergers	Privé
	Restauration d'une tourbière	Domanial
Villefranche-de-Conflent	Formation Chiroptères pour les spéléologues	
	Exposition sur le site Madres-Coronat	
Jujols	Entretien de ripisylve	Privé
	Restauration de pelouses à fourrage	

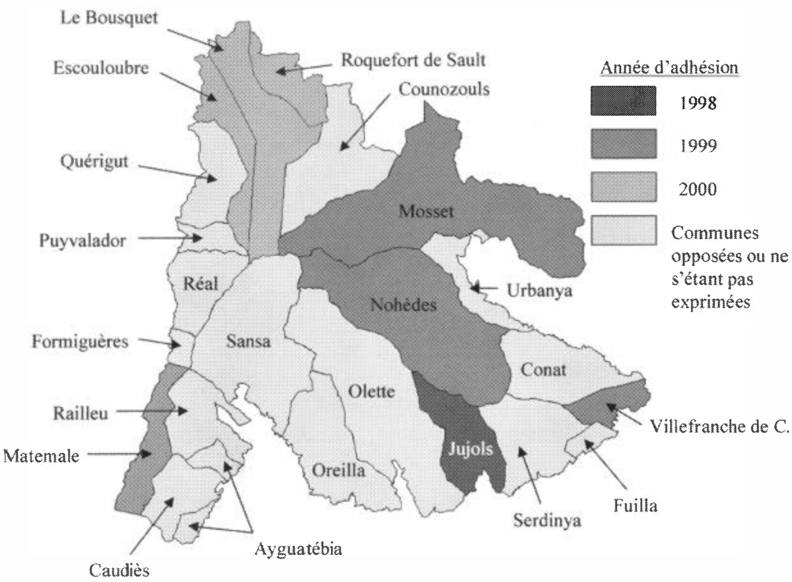


Fig. 2 (ci-dessus) : Site du Madres-Coronat : communes adhérentes au programme de mise en œuvre expérimentale du DOCOB

- sensibiliser les usagers et les visiteurs du site à l'existence et à la contribution environnementale de l'agriculture sur le massif.

La fréquentation touristique

La fréquentation touristique dont l'expansion s'accentue, peut constituer un facteur négatif quant aux objectifs de la Directive Habitats. Une gestion rationnelle des flux est susceptible de minimiser les impacts de cette fréquentation. Elle passe par :

- l'information et la sensibilisation,

- la gestion de la fréquentation sur certains secteurs (entretien et balisage de sentiers),

- la réflexion sur la pertinence de la création de nouveaux accès,

- la limitation du dérangement des chauves-souris présentes dans les grottes,

- la mise à disposition de l'information scientifique nécessaire pour tous les partenaires,

- la prise en compte, par les partenaires, de la vulnérabilité de certains habitats et certaines espèces, qui implique de la part de chacun une attitude responsable.

Chasse et pêche

Sur le site Madres-Coronat, les activités de chasse et pêche telles qu'elles sont pratiquées ne constituent pas un phénomène de perturbation au regard des espèces référencées en annexes II et IV de la Directive Habitats. Aucune disposition particulière n'est donc prévue par le Document d'objectifs pour ces activités.

2000-2003 La mise en œuvre expérimentale des actions

Suite à la validation du Document d'objectifs par les membres du Comité de Pilotage en janvier 1998, les quatre communes du site ont délibéré favorablement pour sa mise en œuvre expérimentale. Conformément aux procédures définies par le Comité de pilotage dans le Document d'objectifs, la programmation des actions ne peut être effectuée que sur les communes ayant délibéré favorablement. Un programme d'actions a été proposé aux conseils municipaux des communes concernées. Suite à leur accord, les actions ont été réalisées entre 2000 et 2003.

L'Association gestionnaire de la Réserve naturelle de Nohèdes, coordonnatrice du projet sur le Madres-Coronat, a monté les dossiers afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation des actions de gestion des habitats sur ces quatre communes. Les propositions ont ensuite été discutées avec les élus et utilisateurs des terrains concernés.

Des visites sur le terrain ont été organisées avec les élus et les professionnels afin que chacun puisse prendre conscience des enjeux biologiques défendus mais également pour définir la nature des travaux, évaluer les techniques à mettre en œuvre et estimer le coût de chaque opération.

L'exemple de Nohèdes

Nohèdes est une commune qui a fortement subi les conséquences de l'abandon des territoires de montagne durant les années 50. L'homogénéisation des paysages est très marquée puisque, de 20% de surfaces forestières en 1910, on est passé à 60% en 1990.

Le fond de la vallée de Nohèdes qui n'est plus exploité est rarement entretenu par les propriétaires privés. Plusieurs actions ont été programmées pour contribuer à la remise en état du fond de la vallée.

L'entretien de la ripisylve

La Galerie d'Aulnes Pyrénéo-Catalane (code Corine 44.343, habitat prioritaire de l'annexe I de la Directive Habitats) borde la rivière de Nohèdes. Elle est constituée d'essences comme l'Aulne, le Frêne...

La forêt riveraine du cours d'eau a été éclaircie en abattant un certain nombre d'arbres et arbustes, et les embâcles qui obstruaient le lit de la rivière éliminés.

Le GLE (Groupement Local d'Employeur) de Nohèdes a été chargé des travaux, ce qui a permis à ses deux employés de pérenniser leur poste. Le bois produit sert à l'alimentation de la chaudière à plaquette dont s'est récemment équipée la Maison de la Réserve. Les habitants du village qui le souhaitent peuvent aussi bénéficier contre une modeste participation, de ce combustible.

La prairie du Tallat

C'est une prairie semi-sèche sur calcaire caractéristique appelée Mésobromion de catalogne (code Corine 32.261 habitat de l'annexe I). Elle se situe en rive droite de la rivière de Nohèdes. Ce type de végétation est à préserver au titre de la Directive Habitats. Cette parcelle traditionnellement fauchée ou pâturée par les ovins était petit à petit envahie par les arbustes et les ronces. Les ligneux ont été éliminés pour permettre à la végétation herbacée de se maintenir.

Les vergers

Une action complémentaire à l'entretien de la rivière est la remise en état de vergers présents dans le Riberal. Les arbres sont principalement des pommiers abandonnés depuis plusieurs dizaines d'années. Il est souhaitable de préserver ces milieux pour plusieurs raisons. C'est le lieu de chasse pri-

Le Desman des Pyrénées



Dessin de D. Penin

Le Desman des Pyrénées est un petit insectivore d'environ 25 cm de la trompe au bout de la queue. Il habite les torrents et les ruisseaux de montagne des Pyrénées, du Nord de l'Espagne et du Portugal. Il se nourrit des insectes présents dans les cours d'eau. Il est menacé par toutes les pollutions de l'eau : diminution des débits liés aux centrales électriques, eaux usées déversées dans les rivières, surabondance de bois en décomposition dans l'eau...



Photo 2 : Le Mesobromion du Tallat avant intervention
Photo Alain Mangeot



Photo 3 : Rivière de Torelles après restauration
Photo Alain Mangeot

Photo 4
(en bas, à gauche) :
Le Mesobromion du Tallat après intervention
Photo Alain Mangeot

Photo 5
(en bas, à droite) :
Verger restauré
Photo Alain Mangeot

vilégié pour les chiroptères (chauves-souris). Ils sont friands des insectes hébergés par les vergers. Certains d'entre eux, présents à Nohèdes figurent à l'annexe II de la Directive Habitats. A ce titre, il y a lieu de favoriser leur habitat. En outre, les anciennes variétés de pommes sont un patrimoine à conserver. Les travaux ont consisté à dégager les arbres fruitiers de la végétation envahissante (frênes, fougères, clématites, noisetiers...), tailler et traiter biologiquement les arbres. En outre, les arbres fruitiers ont été taillés régulièrement pour produire des fruits, mais les récoltes ont été maigrichonnes ; en effet, l'abandon depuis une trentaine d'années a affecté l'état sanitaire des arbres. L'objectif n'est cependant pas d'atteindre une production élevée, mais simplement de restaurer une petite production de qualité qui permettra de maintenir cet habitat de chasse des chauves-souris.

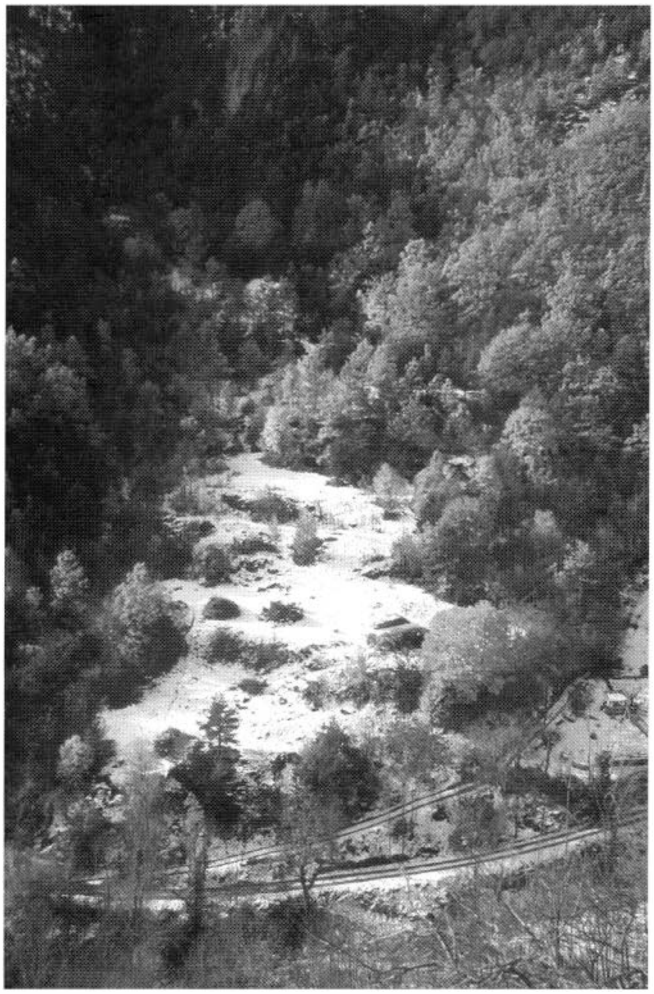
Les anciennes prairies de fauche de la Jaça

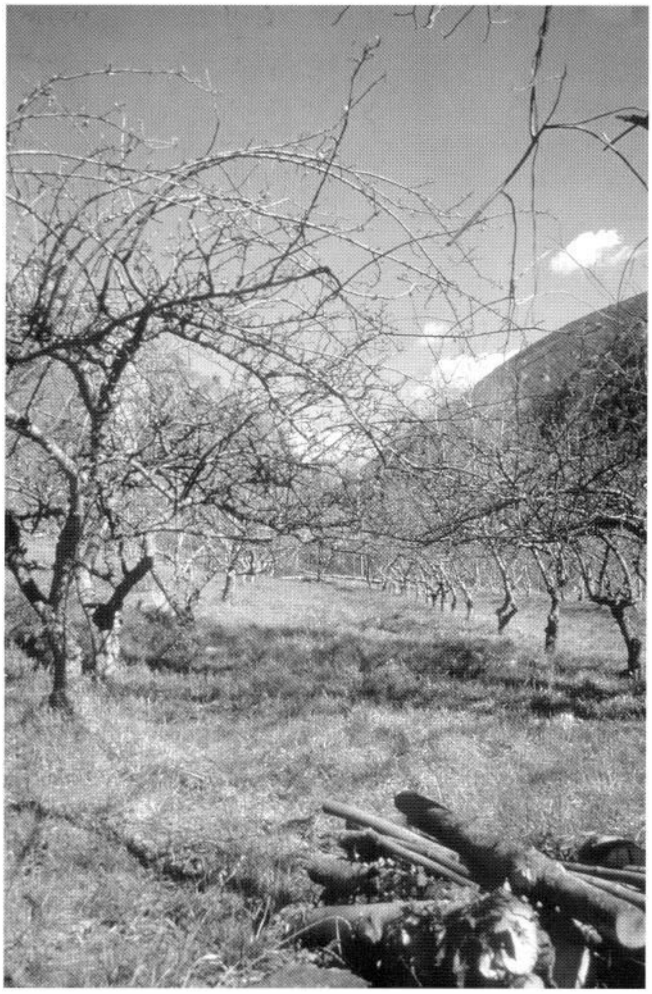
Une coopération a été établie avec l'Université de Perpignan pour le suivi scientifique de l'évolution de la végétation suite à la réouverture des prairies.

La prairie de la Jaça est pâturée par les bovins mais la pression pastorale est trop faible pour éviter que la fougère aigle, les rosacées (églantiers..) et les merisiers y prospèrent.

L'objectif est de trouver le moyen d'éliminer durablement la végétation ligneuse envahissante. Un suivi de la végétation, mis en place sur plusieurs années doit évaluer l'efficacité des méthodes employées.

Les premiers travaux ont consisté à couper les arbres et ligneux bas, certains bosquets





Ces chiroptères que l'on appelle chauves-souris

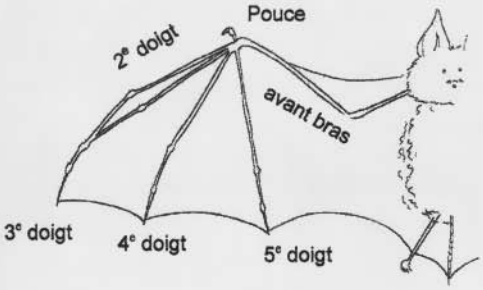
Les Chiroptères sont plus communément dénommés chauves-souris.
Sur les 12 espèces animales présentes sur le site Madres-Coronat et figurant en annexe II de la Directive Habitats, la moitié sont des chauves-souris. C'est dire l'importance patrimoniale que représentent ces petites bêtes pour le site.

Les chauves-souris inventoriées sur le massif du Madres-Coronat

le petit Rhinolophe
le grand Rhinolophe
le Sérotine commune
la Noctule de Leisler
le Grand Murin
le Vespertilion à oreilles échancrées
le Vespertilion de Daubenton
le Vespertilion de Natterer
l'Oreillard méridional
l'Oreillard roux
la Pipistrelle commune
la Pipistrelle de Kuhl
la Pipistrelle de Savi
le Minioptère de Scheibers
le Molosse de Cestoni

Etymologie

Chiro (main) ptère (aile) : qui vole avec les mains.
L'aile de la chauve-souris est l'équivalent de la main chez l'homme. Les doigts se sont allongés au cours de l'évolution et la peau s'est développée entre les doigts (patagium) pour permettre le vol.



L'hibernation

Dans les régions tempérées, lorsque l'hiver arrive, les chauves-souris insectivores voient disparaître leurs proies. Elles n'ont que le choix de s'endormir jusqu'au printemps suivant. C'est l'hibernation, le métabolisme marche au ralenti : baisse de la température du corps (entre 0 et 10°C), respiration très lente, les battements cardiaques passent de 600 à 10 pulsations par minute.
La vie en colonie leur permet, entre autre, durant l'hiver, de se réchauffer les unes les autres et ainsi de mieux surmonter les périodes de basses températures.
Si on les trouve dans les grottes, les anciennes mines ou les greniers, c'est qu'elles recherchent des gîtes où les variations thermiques seront faibles durant tout l'hiver.

Attention je dors !

Durant l'hiver, les chauves-souris sont particulièrement vulnérables. La lumière, le bruit des pas sur le sol ou juste la température de notre corps à leur proximité vont les réveiller. Elles vont alors sortir d'hibernation et voler dans la grotte jusqu'à ce que le calme complet revienne. Voler consomme une énergie énorme. Si elle est active une heure, elle consomme l'énergie dont elle se sert pendant 80 jours d'hibernation. C'est-à-dire qu'une chauve souris réveillée 1h disposera potentiellement de 80 jours en moins d'hibernation à la fin de l'hiver. Si le printemps tarde un tout petit peu, elle mourra de froid avant l'arrivée des beaux jours.



Et au fait, à quoi ça sert une chauve-souris ?

Les chiroptères ont un rôle écologique important. Sous nos latitudes, elles se nourrissent essentiellement d'insectes et participent ainsi à la régulation de leur nombre.
Ce sont également de bons indicateurs de la qualité du milieu naturel. Elles se trouvent en bout de chaîne alimentaire et sont très sensibles aux pollutions liées aux insecticides et pesticides. L'abondance de certaines espèces de chiroptères est signe d'un environnement relativement peu dégradé.
Les chauves-souris tropicales et frugivores participent à la pollinisation de très nombreuses plantes. Elles jouent le même rôle que les insectes en Europe. Leur disparition engendre des problèmes pour la fructification de certains arbres fruitiers.



Photo 6 (ci-dessus) :
Prairie de fauche
de Camp del Boc
Photo Alain Mangeot

ont été conservés comme abris pour la faune. La fougère, plus difficile à éliminer, a été fauchée deux fois de suite (au printemps et au début de l'été suivant), afin d'épuiser les rhizomes.

Un suivi des différents itinéraires techniques sur une parcelle de prairie est en cours. Il concerne une parcelle de prairie relativement peu colonisée par les ligneux. L'objectif est de définir l'impact sur la végétation des moyens de gestion des prairies que l'on peut mettre en place. Nous pourrons en déduire les modes de gestion les plus pertinents pour la conservation de ces prairies. Différents itinéraires techniques ont été menés sur de petites surfaces afin de définir la gestion la plus pertinente une fois que la prairie aura été remise en état :

- la fauche avec élimination des végétaux coupés,
- la fauche sans élimination des végétaux coupés,
- le pâturage libre.

Les textes ainsi que les illustrations ayant servi à constituer ce compte rendu sont extraits du bulletin "Les échos du Madres-Coronat" édité par la Réserve naturelle de Nohèdes Maison de la Réserve 66500 Nohèdes Tél. 04 68 05 22 42 Fax. 04 68 05 28 76 Courriel : nohedes@espaces-naturels.fr

Conclusion

Après le principe "pollueur-payeur" qui s'impose peu à peu à notre société, Natura 2000 inaugure un nouveau concept : celui de "protecteur-payé". Les contrats Natura 2000 précisent les engagements de l'Etat "payeur" et ceux du citoyen "protecteur". Sur le site Madres-Coronat, les cahiers des charges des contrats sont en cours de validation par les professionnels de l'élevage et de la forêt. La signature des premiers contrats est prévue pour la fin 2003...

A.G.R.N.N.